République Française

HAUTES-PYRENEES - Bagnères-de-Bigorre

Commune de TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

-

-

Séance du jeudi 07 novembre 2024

Date de la convocation : 31/10/2024

Membres en exercice :

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Coralie SORDO

Le jeudi 07 novembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Joëlle ABADIE.

Présents : Madame Joëlle ABADIE, Monsieur Jean-Michel VIAU, Madame Coralie SORDO, Monsieur Juan NARANJO, Monsieur Alain FORTRIE, Madame Séverine LALA, Madame Denise LECLERC, Madame Priscilla MARECHAL, Monsieur Sébastien OZON, Monsieur Jérémy SERRES, Madame Sylvie TOUJAS

Représentés :

Excusés :

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV 2024-07 (2 octobre 2024)
2. Travaux cimetière, Mairie, Marotte, signalisation
3. Demande de DETR "city stade"
4. Téléphonie, informatique : installation de la fibre
5. Projet agri voltaïque
6. Besoins SDE 2025
7. Avis projet IED ARKEMA
8. Divers
9. CCPL

. Compétences EAU

. SMECTOM Compte rendu visite construction déchetterie recyclerie

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20h30

1/ Approbation du PV 2024-07 (2 octobre 2024)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux Cimetière, Mairie, Marotte et signalisation

. La végétation pousse au cimetière quelques ajustements seront demandés sur le terrassement consécutivement à l'apparition de flaques.

. Lors des trois dernières années, les subventions FAR demandées pour les travaux de voirie n'ont pas été dépensées aussi nous allons profiter de ce reliquat pour réaliser la réfection des routes (entrée du cimetière, chemins communaux, rebouchages d'ornières, etc.).

. Le remplacement des volets de l'étage à la Marotte est en cours de chiffrage

. La DRM nous propose de sécuriser le tourne-à-gauche de la départementale vers l'église en installant un cédez-le-passage sur la départementale en montant, nous décidons d'adopter cette solution

3/ Demande de DETR « City-stade »

Afin de prévoir l'aménagement d'une zone de vie au cœur du village, nous prévoyons de demander des fonds au DETR pour acheter le terrain situé entre la Mairie et la Marotte.

4/ Téléphonie, informatique : installation de la fibre

Les travaux d'approvisionnement de la fibre à la Mairie ont été initiés et devraient être terminés avant la fin de l'année

5/ Projet agrivoltaïque

Nous avons signalé aux services de l'Etat que nous souhaitions que le projet modifié qui sera présenté par la sté Energy Kontor conserve la date de dépôt initiale.

6/ Besoins SDE 2025

Le SDE nous demande d'exprimer nos besoins à venir en termes d'éclairage public.

7/ Avis projet IED Arkema

Considérant qu'il n'y a pas de garantie d'absence de risque sanitaire le CM émet un avis défavorable.

8/ Divers

. Christine MONLEZUN et Pascale FELLONEAU nous ont rencontrés le 30 octobre pour nous présenter un projet de pépinière d'arbustes locaux utiles pour la plantation de haies. Nous les autorisons à prélever des baies ou boutures dans les haies appartenant à la commune.

. Les animations prévues dans le cadre du projet Bougeotte et popotte à la Marotte vont commencer prochainement, une information sera faite auprès des personnes retraitées du village.

. Deux foyers ont besoin de faire réaliser des travaux sur leurs compteurs d'eau, quand le montant de leur travaux sera chiffré, nous verrons s'il est possible de leur apporter une aide technique ou financière.

. Maryse CARRERE invite les conseils municipaux du canton à une réunion d'information sur son action au Sénat le vendredi 15 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Tilhouse

9/ CCPL

. Compétence Eau :

Même si le nouveau Premier Ministre vient d'annoncer qu'il ne serait plus obligatoire de déléguer la compétence de la gestion de la distribution de l'eau aux communautés de communes, il a été décidé de poursuivre l'étude à la CCPL. Cependant nous nous réservons la possibilité de faire appel à un autre organisme pour cette compétence.

. SMECTOM : Compte-rendu visite construction déchetterie recyclerie

Malgré quelques aléas, le chantier suit son cours.

. Divers :

Réunion PLUI le 12 novembre à Artiguemy

Réunion SMPPP le 14 novembre à 17h à la mairie de Lannemezan

Entretien des espaces verts : nous envisageons de faire entretenir les pelouses du cimetière et les arbustes des terrepleins du quartier Pradiole à l'entreprise Les Jardins d'Aurélien.

Fin séance : 23h45

Madame Coralie SORDO
Secrétaire de Séance

Madame Joëlle ABADIE
Présidente de Séance

MAIRIE DE TILHOUSE
R.F.
65 (Htes-Pyrénées)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE_2024_027 - DETR 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la parcelle B557 est disposé à la vendre dans le cadre d'un aménagement communal.
Un contact va être donc pris avec l'office notarial pour négociation du prix.

Afin de procéder à un dépôt demande de subvention au titre de la DETR 2025 dans les délais impartis, une évaluation moyenne à partir des prix de vente constatés sur le foncier bâti de la commune a été réalisée à hauteur de 30 000 € H.T.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la réalisation de cette opération par la commune ;
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées une subvention de 10 000.00 euros soit 33 % du montant de l'opération au titre de la **D**otation D'Equipements des **T**erritoires **R**uraux **P**rogrammation 2025.
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

DE_2024_026 - Avis enquête publique IED ARKEMA

Vu l'arrêté Préfectoral n° 65 2024082000004 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la société ARKEMA en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'installer une chaudière incinérateur sur le territoire de Lannemezan.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 29 octobre.

Madame le Maire, informe le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis **DÉFAVORABLE** suite au réexamen de ce projet par manque de garanties sur l'absence de risques sanitaires et environnementaux.